



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MRAe Centre-Val de Loire**

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 31 mai 2024

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision de non-soumission à évaluation environnementale prise suite à votre saisine de l'autorité environnementale pour une demande d'examen au cas par cas relative au zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de votre commune.

Les délais et voies de recours sont indiqués dans la décision jointe en annexe.

Cette décision est mise en ligne sur le site internet de la MRAe :

[www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire, empêché

Jérôme PEYRAT

Monsieur François BELHOMME  
Maire d'Épernon  
Mairie d'Épernon  
8, rue du Général Leclerc  
28230 ÉPERNON